



Société Versaillaise des Artistes d'Île de France

Salon de VERSAILLES

157^e SALON de VERSAILLES

Du lundi 28 novembre au dimanche 11 décembre 2022

Au Carré à la Farine, 70 bis rue de la Paroisse - 78000 Versailles

RÈGLEMENT DU SALON

Le salon sera ouvert tous les jours du mardi 29 novembre au dimanche 11 décembre 2022 de 11h à 18h.
La date du vernissage sera communiquée ultérieurement.

INSCRIPTION

Le dossier d'inscription complet doit être rempli en ligne en utilisant le lien ci-dessous qui est également disponible sur le site www.svaif.fr :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfI68MqlsN54be4dhUw3VaYHWJDZyy6eL7HmUYwX7bdgNESGw/viewform?usp=sf_link

Les photos numériques sont à envoyer sur : salondeversailles@svaif.fr

Le formulaire d'inscription papier ne sera donné que sur demande explicite sur salondeversailles@svaif.fr

Tous les documents physiques doivent être impérativement envoyés avant le lundi 30 mai 2022 à l'attention de :

Les 2 chèques et l'enveloppe timbrée (avec timbres non collés), photos ou clef usb, cd à :
SVAIF chez Françoise Frugier boîte 31 143 Rue de l'Ourcq 75019 Paris

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE APRES CETTE DATE.

ADMISSION DES OEUVRES

Peintures Dessins Gravures Aquarelles : le format ne pourra excéder le 50F (116 x 89 cm) simple baguette comprise (**les cadres avec moulures sont interdits**). L'œuvre devra posséder un système d'accrochage fiable.

Sculptures : Les socles gris clair (environ 25 de différentes tailles) sont fournis par la Mairie. Il est conseillé aux sculpteurs, présentant plusieurs sculptures, d'apporter leurs socles.

Le petit format : dimensions imposées, format 1F (22x16cm) ou moins de 20cm de hauteur pour les sculptures.

SELECTION DES OEUVRES

Toutes les œuvres seront soumises à l'examen du jury composé de la Présidente de la SVAIF et des Invités d'Honneur. **Seules les œuvres sélectionnées par le jury pourront être exposées**, les décisions sont sans appel. Toute copie ou toute œuvre tirée d'un original sera refusée.

Les artistes résidant en Île-de-France peuvent soumettre au jury 3 œuvres et un petit format :

- **Jusqu'à 3 œuvres** peuvent être sélectionnées pour les **artistes professionnels** (ayant un numéro de Siret).
- **1 œuvre et éventuellement 1 petit format** peuvent être sélectionnés pour les artistes amateurs.
- **Le petit format seul** ne pourra pas être sélectionné. Les œuvres doivent être cohérentes entre elles.

Les œuvres présentées au 156e Salon ne pourront pas être représentées au jury.

Joindre aux chèques une enveloppe timbrée (3 timbres tarif réduit non collés), portant vos nom et adresse pour la réponse du jury qui contiendra aussi 10 invitations.



157^e SALON de VERSAILLES

Du lundi 28 novembre au dimanche 11 décembre 2022

Au Carré à la Farine, 70 bis rue de la Paroisse - 78000 Versailles

Société Versaillaise des Artistes d'Ile de France

Salon de VERSAILLES

La sélection des œuvres par le jury se fera uniquement sur photos numériques en couleur. Il est impératif d'envoyer les photos de toutes les œuvres (y compris le petit format), par email : salondeversailles@svaif.fr site de téléchargement (wetransfer.com) **avant la clôture des inscriptions.** Et exceptionnellement par CD, clé USB si envoi d'un dossier papier.

Pour la réalisation du catalogue, **les photos doivent être en haute définition** (résolution 300 dpi, mode CMJN) et correctement renommées en comportant : le nom de l'artiste – le titre de l'œuvre – le format – le prix
Exemple : **artiste_titre-de-l'oeuvre_format_prix.jpg** (et non pas DCS300.jpg)

COTISATIONS – DROITS D'ACCROCHAGE

Le règlement des droits devra être effectué en 2 chèques établis à l'ordre de la Société Versaillaise des Artistes d'Ile de France (ou "SVAIF") :

- **Droit d'inscription : 25 €**
- **Droit d'accrochage : 65 €** (remboursé en cas de non-sélection).

Pour les moins de trente ans, les droits sont réduits à 45 € (en 2 chèques : 25 € d'adhésion et 20 € de droit d'accrochage).
Dans le cas d'un refus du jury, le droit d'accrochage sera remboursé.

VENTE DES OEUVRES

En cas de vente d'une œuvre, un don de 10% sera offert à l'Association pour lui permettre de continuer ses tâches culturelles.

Prix de vente maximum du petit format :

- **120 € pour les peintures**
- **200 € pour les sculptures en terre, plâtre ou résine**
- **600 € pour les sculptures en pierre ou en bronze**

ASSURANCE

Les œuvres déposées le sont aux risques du déposant, tant en ce qui concerne les dégradations qui pourraient leur être causées que les vols dont elles pourraient faire l'objet.

Il appartient à l'exposant de contracter une assurance individuelle.

DEPOT DES OEUVRES

Les œuvres sélectionnées seront déposées le lundi 28 novembre de 9h à 13h au Carré à la farine, 70 bis, rue de la Paroisse place du Marché Notre Dame, 78000 VERSAILLES.

Chaque œuvre devra porter au dos le nom de l'artiste et son titre (en lettres capitales).

Les œuvres sans système d'accrochage et les sous-verres avec pinces seront refusés ; les cadres avec moulure sont refusés pour les toiles.

L'exposant s'engage à ne pas retirer son œuvre avant la fin du Salon, ni à la changer de place, sous peine d'exclusion de la Société.



Société Versaillaise des Artistes d'Ile de France

Salon de VERSAILLES

157^e SALON de VERSAILLES

Du lundi 28 novembre au dimanche 11 décembre 2022

Au Carré à la Farine, 70 bis rue de la Paroisse - 78000 Versailles

PERMANENCE

Dans la mesure du possible, il est demandé à chaque artiste de participer au moins à une permanence. Une présence active est l'occasion pour chacun d'échanger avec les autres artistes et les visiteurs intéressés.

RETRAIT DES ŒUVRES

Les œuvres devront être retirées impérativement le dimanche 11 décembre de 18h à 20h (fermeture de la salle).
Passé ce délai les œuvres seront remises à une société de garde-meuble (la société Bacle) qui facturera à l'artiste les frais de garde et de transport de son œuvre. L'association décline toute responsabilité sur les frais engagés.

PRIX ET RECOMPENSES

Les prix suivants seront décernés :

- 5 Prix décernés par la SVAIF
- Prix Sennelier

DATES A RETENIR

Lundi 30 mai 2022, clôture des inscriptions (aucun dossier ne sera accepté après cette date).

Lundi 28 novembre 2022 : dépôt des œuvres de 10h à 13h au Carré à la Farine (aucun dépassement admis).

Mardi 29 novembre 2022 : ouverture du salon (tous les jours, de 11h à 18h).

[Date communiquée ultérieurement] : vernissage de 18h30 à 21h (ouverture exceptionnelle du salon à 13h).

Dimanche 11 décembre 2022 : retrait impératif de toutes les œuvres de 18h à 20h (fermeture de la salle).